

Numéro de compte

Modification de l'ordre des bénéficiaires en cas de décès

Données personnelles du preneur de prévoyance

Nom		Prénom	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Rue, numéro		Code postal	Lieu
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de naissance	État civil	Nationalité	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Téléphone		Numéro AVS	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	

Droit aux prestations en cas de décès

En complément au règlement de prévoyance de la Fondation de libre passage Wildspitz, le preneur de prévoyance désigne comme bénéficiaires à son décès les personnes ci-après et précise comme suit leurs droits dans le cadre des dispositions légales :

Catégorie 1

Nom, prénom, date de naissance	Rue, lieu	Degré de parenté	Part en %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Catégorie 2 (s'il n'y a pas de personnes dans le cadre de la Catégorie 1)

Nom, prénom, date de naissance	Rue, lieu	Degré de parenté	Part en %
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Catégorie 3 (s'il n'y a pas de personnes dans le cadre des Catégories 1 et 2)

Nom, prénom, date de naissance	Rue, lieu	Degré de parenté	Part en %

Remarque : Veuillez prendre en compte les possibilités précisées dans la notice « Droit aux prestations cas de décès ».

Conjoint / personne à charge

Nom	Prénom
Date de naissance	Vie commune depuis (au moins 5 ans)

Signature et attestation

Par sa signature, le preneur de prévoyance atteste

- de la véracité et de l'intégralité de la présente demande ainsi que des documents fournis.
- avoir lu la notice « Droit aux prestations en cas de décès ».
- révoquer tous les règlements passés fixant l'ordre des bénéficiaires.
- signaler à la fondation tous les changements d'état civil ou autres modifications qui peuvent influencer les droits aux prestations.
- prendre note que, pour la validité de du présent ordre des bénéficiaires, les relations ou les dispositions légales et réglementaires actuelles ne sont pas déterminantes, mais que le seront celles prévalant au moment du décès.
- prendre note que l'ordre des bénéficiaires susmentionné est uniquement valable pour l'avoir déposé sur le compte de libre passage auprès de la Fondation de libre passage Wildspitz.
- avoir formé pendant au moins 5 ans une communauté de vie ininterrompue avec la personne mentionnée sous la rubrique « conjoint / personne à charge » ou l'avoir entretenue de son vivant la de façon substantielle (condition : au moins 20% des frais de subsistance) ou encore que cette personne doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfants communs.

Lieu, date	Signature du preneur de prévoyance
Lieu, date	Signature du (de la) conjoint(e) / personne entretenue

Envoi par la poste

Veuillez renvoyer le formulaire entièrement rempli avec tous les documents à fournir à :
Fondation de libre passage Wildspitz, Lüssiweg 47, CH-6302 Zug